



RAPPORT D'ACTIVITE 2007 ET D'ORIENTATION 2008

*Assemblée Générale
20 juin 2008*

Fédération Européenne pour la santé Animale et la Sécurité Sanitaire
30, Boulevard Simon Bolivar – 1000 BRUXELLES Belgique
149, rue de Bercy – 75 595 PARIS Cedex 12

Depuis plus de vingt ans, la santé animale vit une nouvelle transition avec deux phénomènes essentiels, l'émergence de nouvelles maladies et la globalisation des menaces. La multiplication des crises sanitaires témoigne de cette évolution et souligne combien l'élevage européen est désormais exposé. Jusqu'à présent et grâce à la mobilisation des éleveurs et des pouvoirs publics, nous avons pu préserver notre statut sanitaire mais au prix de sacrifices très importants. Aujourd'hui, avec l'épisode de fièvre catarrhale qui frappe nos pays, la situation semble devoir s'inverser. Faute de vaccin disponible et du retard pris pour son élaboration du fait de l'absence de consensus tant entre les éleveurs qu'entre les Etats membres, nous avons été dans l'incapacité de stopper la progression d'une maladie grave malgré une réglementation contraignante. Au-delà de cet échec, la nature et la complexité de cette maladie nous conduisent à nous interroger sur nos objectifs. Devrons nous, nous résigner à vivre avec cette maladie ou son éradication est-elle envisageable ?

Mais à un échelon plus général, cette problématique nous invite de façon pressante à réfléchir et nous organiser afin d'adapter notre dispositif et nos moyens de réaction pour répondre à ces nouvelles menaces. **La plateforme technologique créée par la Commission est une première réponse et la réflexion conduite à l'initiative de la DG SANCO sur la nouvelle stratégie de santé animale constitue l'étape suivante. Enfin, le travail réalisé par l'OIE en synergie avec la Banque mondiale et la FAO sur ces sujets, constitue le volet international indispensable pour répondre à la dimension planétaire de cette problématique.**

Comme nous le rappelions dans le rapport de l'année dernière, l'éleveur demeure la première sentinelle sanitaire et est à ce titre le pivot autour duquel le dispositif sanitaire doit être construit et dans lequel il a un rôle essentiel. C'est pourquoi les éleveurs et leurs organisations sanitaires ont un devoir de réflexion et de propositions quant aux évolutions à venir.

Dans ce cadre, nous tirons trois enseignements de l'expérience acquise et qui devront guider les décisions à prendre. **Tout d'abord, les éleveurs doivent impérativement s'organiser entre eux pour gérer plus efficacement les problèmes sanitaires.** Il s'agit d'un véritable investissement bénéfique qui doit permettre en coordonnant sur le terrain les actions de prévention et de lutte d'en renforcer l'efficacité. Il est du devoir des partenaires de la Chaîne alimentaire et des pouvoirs publics d'encourager et de soutenir de telles démarches. **Ensuite, en matière budgétaire, il est clair qu'il convient d'adapter les moyens aux besoins et non l'inverse.** C'est évident que compte tenu de l'ampleur de la problématique et de l'importance de la responsabilité des pouvoirs publics en matière de sécurité sanitaire, les besoins budgétaires sont énormes. Il faut donc déterminer les priorités et se concentrer sur celles-ci afin de ne pas gaspiller les moyens, mais il faut veiller à ce que les pouvoirs publics disposent des moyens humains et financiers nécessaires à une politique adaptée à la réalité des menaces. Enfin, compte tenu de la dimension mondiale des menaces, **la Communauté internationale a un devoir d'ingérence et de solidarité en matière de santé animale et l'Union européenne doit y jouer un rôle de leader.**

*

**

Situation sanitaire européenne et internationale

Fièvre Catarrhale :

Poursuivre l'adaptation des mesures de lutte à la nature particulière de la maladie.

La reprise et la progression géographique très rapide de la Fièvre Catarrhale Ovine, quoique sans danger pour la santé humaine, constitue certainement le fait marquant en matière sanitaire pour l'année 2007. Avec un total de 40 931 foyers déclarés officiellement auprès de l'Union en 2007, et un impact sanitaire bien plus grave que l'année précédente, cette maladie a eu des conséquences économiques particulièrement lourdes pour l'économie des Etats membres concernés.

Face à cette situation, il convient de souligner combien les éleveurs et leurs organisations se sont engagés dans la lutte contre cette maladie et ont respecté la réglementation en vigueur. **Il faut aussi insister sur la bonne volonté des services de la Commission qui ont conduit une véritable politique de concertation** tout au long de l'année en cherchant les moyens d'adapter la réglementation à la problématique posée par l'expansion de la maladie et des zones réglementées dans des bassins traditionnels d'échanges d'animaux vivants. Ils répondaient ainsi aux demandes répétées et coordonnées du C.O.P.A., de la F.E.S.A.S.S. et de l'U.E.C.B.V. Nos trois organisations ont effectivement œuvrées de concert pour obtenir diverses adaptations de la réglementation permettant de rétablir les échanges d'animaux vivants sous condition qu'ils soient sains au regard de la fièvre catarrhale et garantis comme tels.

En dépit de cette mobilisation de tous les acteurs, il n'a pas été possible de stopper la maladie. **C'est pourquoi notre fédération s'est rapidement prononcée en faveur du recours à la vaccination à la condition préalable et sine qua non d'avoir la garantie que les animaux vaccinés ou immunisés naturellement pourraient circuler librement au sein de l'Union.** La Commission soucieuse d'assurer le bon fonctionnement du Marché unique et consciente de la nécessité d'une campagne de vaccination efficace, a obtenu que cette approche soit acceptée par l'ensemble des Chefs de Service Vétérinaires européens.

Pour nous, avec ce recours massif à la vaccination il s'agit d'adapter la stratégie de lutte à la nature particulière de cette maladie. Cependant, la F.E.S.A.S.S. considère qu'il est nécessaire d'en préciser les objectifs à moyen et long terme et elle regrette qu'il n'ait pas encore été possible de bien coordonner la stratégie vaccinale des Etats membres. C'est pourquoi nous soutenons le projet de conférence qui serait organisée à la fin 2008 pour tirer les leçons de la campagne de vaccination de cette année et permettrait de clarifier et de coordonner d'avantage la vaccination en 2009. Il est en effet, certain que l'Europe ne se débarrassera pas en une seule campagne de vaccination de la maladie.

L'Union doit financer une deuxième campagne de vaccination pour prévenir l'expansion de la FCO et réduire significativement son incidence.

Cette conviction nous conduit à demander que les Institutions européennes prévoient dans le budget communautaire les crédits suffisants pour garantir le financement d'une deuxième campagne de vaccination généralisée dans les Etats membres. Il apparaît en effet absolument nécessaire de disposer d'un matelas vaccinal suffisant pour réduire significativement et durablement l'incidence de la maladie. L'expérience des épisodes précédents a montré l'efficacité d'une telle action sous réserve qu'elle soit conduite de façon homogène et à grande échelle (au moins 80% des animaux sensibles).

Aujourd'hui, compte tenu de l'ampleur prise par cette maladie sur le territoire communautaire, de sa complexité et de ses conséquences économiques tant au niveau des élevages que des échanges, il est clair que seule une démarche concertée et cofinancée au niveau de l'Union permettra d'atteindre cet objectif. Il s'agit là d'un choix politique majeur qui s'inscrit parfaitement dans les orientations de la nouvelle stratégie de Santé Animale « Mieux vaut prévenir que guérir ». La vaccination massive constitue la seule mesure préventive efficace connue à ce jour contre cette maladie. Les crédits à prévoir devraient couvrir comme en 2008 les frais d'achat du vaccin à 100 % et 50% des coûts de vaccination. Cet effort budgétaire de l'Union et des éleveurs doit être compris comme un investissement à long terme afin de rétablir et conforter le statut sanitaire de l'élevage européen.

Par ailleurs, et toujours en matière financière, la F.E.S.A.S.S. demande que les Institutions communautaire prévoient les crédits nécessaires à l'extension de la vaccination d'urgence au fur et à mesure de la progression de la maladie.

D'une façon plus générale, la F.E.S.A.S.S. considère absolument nécessaire que la Commission engage une réflexion de fond, avec les parties prenantes et l'OIE, sur la gestion des mouvements d'animaux vivants en cas d'épizooties de ce type. D'une part, il n'est pas concevable d'imposer des restrictions durables aux échanges d'animaux alors que le vecteur continue de se déplacer librement propageant ainsi la maladie. D'autre part, l'utilisation de la vaccination en tant que garantie aux exportations devrait faire l'objet d'une évaluation au sein de l'Union européenne et de l'OIE.

Enfin, en matière de recherche, la F.E.S.A.S.S. souligne l'importance de conduire des travaux sur les vecteurs afin, notamment, de maîtriser plus efficacement le recours aux insecticides ainsi que la détermination de la période d'inactivité vectorielle. Elle demande que l'Union encourage et soutienne de tels programmes. Elle souhaite également une meilleure coordination des travaux en cours afin d'éviter les doublons. L'EFSA a certainement un rôle essentiel à jouer ici. La F.E.S.A.S.S. rédigera en 2008 une note à l'intention du Commissaire sur ces questions.

La grippe aviaire :

Maintenir la vigilance dans tous les Etats membres

Après les craintes très fortes découlant de la multiplication de cas de Grippe Aviaire en 2006 au sein de l'Union européenne, l'année 2007 peut sembler rassurante puisque seulement 7 Etats membres ont déclaré des cas sur leur territoire contre 16 (y compris Roumanie et Bulgarie) l'année précédente. Mais malheureusement ce résultat encourageant est à pondérer par le fait que cette maladie demeure très présente dans de nombreux pays dans le monde et poursuit son extension. De surcroît, certains pays qui s'étaient déclarés indemnes, ont à nouveau déclaré des cas en 2007 et au début de 2008, témoignant ainsi que le virus continue de circuler.

La vigilance s'impose donc tout particulièrement comme l'indique l'OIE. Il s'agit d'une épizootie sans précédent, ayant duré longtemps, avec une propagation rapide et étendue. C'est pourquoi la F.E.S.A.S.S. estime que l'Union et les Etats membres devraient renforcer la sensibilisation des parties concernées et tout spécialement les détenteurs de volailles non professionnels. Il s'agit d'un secteur important et difficile à maîtriser. Par ailleurs, la F.E.S.A.S.S. soutient les propositions de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) concernant un meilleur suivi de la vaccination afin d'évaluer plus précisément l'efficacité des vaccins utilisés et réduire l'intervalle entre les vaccinations dans les pays où la maladie est endémique.

S'il en était besoin, cette maladie, propagée par les oiseaux et qui constitue une menace de pandémie à l'échelle planétaire, met en évidence trois exigences essentielles en matière de lutte contre les maladies émergentes ou réémergentes :

- la nécessité absolue d'un investissement lourd en matière de santé animale impliquant notamment une organisation sans faille des services vétérinaires et des éleveurs,
- l'intérêt du recours rapide à la vaccination d'urgence,
- le besoin vital d'une coopération et d'une solidarité internationales pour garantir la vigilance et la réactivité.

Fièvre Aphteuse :

Une nouvelle alerte en 2007

En 2007, un nouvel épisode de Fièvre Aphteuse a frappé le Royaume Uni. Même s'il ne s'agissait que d'un accident qui a permis de constater de réels progrès dans la réactivité des services britanniques, cet épisode nous rappelle que l'Union n'est pas à l'abri et que cette maladie demeure une réelle menace pour l'élevage européen. L'année dernière ou au début 2008, outre le Royaume Uni, Chypre, la Turquie, le Liban, Israël, les Territoires Palestiniens, l'Egypte, le Botswana, la Namibie, la Zambie, le Mozambique, le Nigeria, la Chine, la Corée du Nord, le Vietnam, le Kazakhstan, le Kirghizstan, la Bolivie et l'Equateur ont déclaré des foyers de cette maladie. Il s'agit d'autant de pays avec lesquels l'Europe entretient des relations économiques et touristiques qui peuvent conduire à l'introduction de la maladie sur notre territoire. Cette menace est accrue par la diversité des sérotypes en cause.

La F.E.S.A.S.S. demeure extrêmement attentive aux risques liés à la Fièvre Aphteuse. En 2007, elle est intervenue auprès des services de la Commission et des Etats membres pour insister sur l'importance des contrôles aux frontières et des plans d'urgences ainsi que sur la nécessité de la sensibilisation des touristes. Elle se réjouit que la Commission, le Conseil des Ministres et le Parlement européen aient fait de ces différents points l'une des priorités de la nouvelle stratégie de Santé Animale de l'Union. Il faut maintenant les mettre en œuvre. Notre Fédération y prendra toute sa part dès cette année.

P.P.C. :

Une priorité et des actions conduites avec rigueur.

Parmi les autres épizooties, la lutte contre la P.P.C. doit demeurer une priorité pour l'Union. Sa présence dans la faune sauvage de plusieurs Etats membres est préoccupante et complique considérablement l'éradication. C'est pourquoi la F.E.S.A.S.S. encourage à la plus grande rigueur, les Etats membres et les éleveurs concernés. Elle demande que les programmes de vaccination en cours fassent l'objet d'informations, notamment au sein du Comité consultatif de la santé animale, sur leur état d'avancement.

Les E.S.S.T. :

Passer d'un dispositif de gestion de crise à un système de surveillance dans l'esprit de la feuille de route.

Dégager des moyens pour financer la vaccination FCO

La poursuite de l'assainissement de l'élevage européen au regard des Encéphalopathies Subaiguës Spongiformes Transmissibles (162 foyers d'E.S.B. en 2007) témoigne de l'efficacité des mesures prises mais aussi de la nécessité d'adapter le dispositif à la réalité de la situation épidémiologique. Dans ce cadre la Fédération avait salué avec un très grand intérêt l'adoption par la Commission de sa feuille de route concernant les E.S.S.T. Elle a continué d'attirer l'attention des Institutions communautaires sur cette exigence. En particulier, **elle a régulièrement insisté sur l'intérêt de relever l'âge minimum à partir duquel les tests sont pratiqués en abattoir.** Cette mesure permettrait de réaliser des économies substantielles qui pourraient financer une grande part de la campagne de vaccination contre la Fièvre Catarrhale (que nous proposons ci-dessus). Elle n'aurait pas d'incidence en matière de risque puisque les matériaux à risque sont toujours retirés de la consommation. **La F.E.S.A.S.S. attend donc avec le plus grand intérêt les futures propositions de la Commission dans ce domaine** et souhaite qu'un débat s'instaure au sein du Groupe Consultatif de la Chaîne Alimentaire, de la Santé Animale et Végétale ainsi qu'avec les représentants du Parlement et des Etats membres afin d'obtenir des avancées concrètes sur ce dossier.

Tuberculose et Brucellose :

Nécessité d'un audit global afin de définir une stratégie offensive.

Face à la situation de la tuberculose et de la brucellose au sein de certains Etats membres, la F.E.S.A.S.S. réclame depuis plusieurs années une action déterminée des pouvoirs publics, des éleveurs et de tous les intervenants concernés afin de progresser rapidement et obtenir que le territoire européen soit reconnu officiellement indemne de ces maladies. Il s'agit en effet de zoonoses importantes qui exigent

la mobilisation de tous. Leur persistance, leur résurgence même au sein du cheptel européen constituent une menace permanente, y compris pour la Santé Publique, qui ne doit pas être négligée. Des progrès sont certes obtenus mais très lentement. Compte tenu des difficultés rencontrées et de la nature de ces maladies, la F.E.S.A.S.S. considère qu'un audit détaillé portant sur :

- la situation de l'Union,
- les programmes de lutte et de surveillance,
- le rôle de la faune sauvage,
- ainsi que sur les outils utilisés,

permettrait de disposer des informations pertinentes pour arrêter les choix stratégiques des prochaines années. Notre fédération est prête à s'engager activement dans un tel projet.

IBR :

Poursuivre l'adaptation des mesures de lutte à la nature particulière de la maladie.

Compte tenu de la généralisation de la lutte contre l'IBR dans plusieurs Etats Membres, nous souhaitons faire le point en 2007 avec la Commission et l'E.F.S.A. des éléments et données scientifiques nécessaires afin de faire évoluer la réglementation communautaire sur cette maladie. Malheureusement, l'actualité nous a obligé à différer ce travail qui doit donc constituer une priorité pour 2008. Il s'agit notamment d'obtenir une définition plus pragmatique du statut de cheptel indemne dans la réglementation européenne afin de mieux répondre aux attentes et besoins des éleveurs.

Nouvelle stratégie de Santé Animale et adaptation du cadre réglementaire de l'Union

Nouvelle stratégie :

Une position détaillée de la F.E.S.A.S.S. en faveur d'une politique sanitaire ambitieuse

La réflexion de long terme engagée par la Commission sur l'avenir de la Politique de Santé Animale Commune (PSAC) a franchi deux étapes majeures en 2007.

Dans un premier temps et après consultation des parties prenantes (dont notre fédération), la Commission a adopté sa communication sur le sujet. Celle-ci intitulée « *Une nouvelle stratégie de Santé Animale pour l'Union européenne (2007-2013) placée sous la devise : mieux vaut prévenir que guérir* » reprend beaucoup des priorités avancées par notre Fédération au cours des débats antérieurs notamment en matière de prévention, de surveillance, de contrôles aux frontières, de coopération internationale et d'organisation collective de l'action sanitaire.

Toutefois, la F.E.S.A.S.S. a analysé cette communication et a adopté une position détaillant les objectifs qui nous paraissent devoir guider la nouvelle politique de santé animale. Il s'agit de :

- protéger la santé publique et garantir l'indépendance alimentaire de l'Union européenne,
- accroître la prévention pour renforcer l'efficacité de la politique sanitaire de l'Union,
- organiser les éleveurs autour de la maîtrise des risques,
- intensifier la lutte contre les risques d'introduction de maladies sur le territoire de l'Union,
- garantir une détection rapide des maladies,
- maintenir des moyens de lutte suffisants et opérationnels,
- différencier bien être et santé animale.

Ces objectifs sont ambitieux, mais pour notre Fédération l'ampleur des enjeux implique que l'Union et l'ensemble des parties prenantes se mobilisent. Il s'agit en effet, de concevoir et de construire la politique de santé animale de l'Union pour la prochaine décennie.

La seconde étape pour 2007 fut l'approbation de cette communication par le Conseil des Ministres. La Fédération avait adressé sa position aux membres du Conseil qui en ont tenu compte. De même, le Comité Economique et Social et le Parlement ont également travaillé sur cette communication et la F.E.S.A.S.S. a contribué, dans la mesure de ses moyens, à la réflexion de ces deux Institutions qui ont rendu leurs avis au premier semestre 2008.

Des craintes quant à l'approche financière

Si globalement les Institutions européenne semblent en accord avec les différents objectifs que nous avons dressés, il subsiste de grandes inquiétudes quant aux modalités de mise en œuvre. Le problème majeur porte sur le financement de la nouvelle politique et la volonté de désengagement affichée par divers responsables. Pour la F.E.S.A.S.S., les Institutions communautaires ne peuvent pas et ne doivent pas se désengager de leurs responsabilités politique et financière compte tenu de l'importance de la Santé Animale pour la Santé Publique ainsi que de l'impossibilité à maîtriser l'introduction et la propagation de certaines maladies graves. C'est notamment pour cette raison que la F.E.S.A.S.S. restera particulièrement mobilisée sur l'ensemble de ce dossier dans les prochaines années.

La F.E.S.A.S.S. crée cinq groupes de travail pour contribuer à la mise en œuvre du plan d'action de la Commission

En effet, la Commission a prévu de poursuivre le processus de réforme de la politique de santé animale commune en proposant au Conseil des Ministres et au Parlement un plan d'action pour les 5 prochaines années afin de mettre en œuvre les orientations proposées dans sa communication. Il faut souligner qu'elle a décidé de consulter les parties prenantes de la Chaîne alimentaire lors de l'élaboration de ce projet de plan d'action ainsi que sur la mise en œuvre de chaque action. Cela implique un travail conséquent de réflexion et d'analyse en amont de ces consultations. Pour répondre efficacement à cette demande la F.E.S.A.S.S. a décidé de se doter de cinq groupes de travail qui devrait fonctionner à partir de l'automne 2008. Il s'agit de traiter les 5 thèmes suivants :

- catégorisation et priorisation des maladies et des risques,

- loi de santé animale,
- Financement et systèmes de partage des coûts,
- mesures de biosécurité à la ferme,
- recherche et innovation.

Pour chacun de ces groupes la F.E.S.A.S.S. adoptera une feuille de route qui fixera les grands axes de réflexion ainsi qu'un calendrier prévisionnel afin de planifier les travaux en fonction des attentes de la Commission.

Concernant la mise en œuvre de son Plan d'action, la Commission a d'ores et déjà créé un Comité consultatif de la Santé Animale qui devrait se réunir 3 à 4 fois par an afin de « fournir des orientations stratégiques sur le niveau adéquat/acceptable de protection de la santé animale ou publique ainsi que sur les priorités de l'action et de la communication ». La création de cette structure est particulièrement positive car elle va permettre un véritable dialogue entre les différents acteurs de la Santé Animale.

Dans la même optique, la F.E.S.A.S.S. souhaite également profiter de la prochaine présidence française afin de densifier les échanges avec le groupe des Chefs de Services Vétérinaires qui conduit aussi plusieurs réflexions sur la mise en œuvre des orientations de la future politique de santé animale commune.

Bilan de Santé de la PAC :

Les conséquences du projet d'article 68 sont dangereuses pour le statut sanitaire de l'Union

Parallèlement, la F.E.S.A.S.S. est particulièrement préoccupée par les orientations qui semblent devoir se dégager du bilan de Santé de la PAC. Les possibilités qui seraient offertes par l'article 68 du projet de la Commission risquent de déboucher sur l'instauration de politiques sanitaires différentes d'un Etat membre à l'autre et donc sur une Europe sanitaire à plusieurs vitesses ce qui serait inacceptable tant en terme de protection globale du statut sanitaire du cheptel européen qu'en terme de concurrence. De surcroît, cette mesure va contribuer encore d'avantage au démantèlement de la PAC. Compte tenu de la dimension économique de cette mesure, la F.E.S.A.S.S. se rapprochera du COPA afin d'étudier la possibilité d'une évaluation et d'une action commune.

Paquet Hygiène :

Adapter les exigences en matière d'information de la Chaîne alimentaire

En ce qui concerne le Paquet Hygiène, la F.E.S.A.S.S. va adresser à la Commission ses réactions quant à la mise en œuvre des diverses dispositions qui posent problème, notamment en ce qui concerne l'Information de la Chaîne Alimentaire. L'objectif est l'adaptation des textes réglementaires ainsi que l'intégration de nos remarques et propositions dans le rapport que la Commission devra présenter en 2009 au Conseil et au Parlement.

Bien être :

Obtenir une application homogène de standards internationaux

Enfin, au cours l'année 2007, les débats en matière de bien être animal se sont poursuivis notamment en matière d'étiquetage. Comme nous l'indiquions déjà l'année dernière, si le bien être animal constitue un facteur pouvant intervenir de façon significative sur

l'état sanitaire des animaux, il ne doit pas pour autant faire partie intégrante de leur statut sanitaire.

La F.E.S.A.S.S. demeure prête à s'investir plus avant sur ce dossier. Elle contribuera à l'étude sur la faisabilité de l'étiquetage en matière de bien être, commandée par la Commission.

La Fédération participera à la conférence organisée par l'OIE au Caire à l'automne 2008. Il est en effet essentiel d'adopter des normes internationales pour s'assurer d'un traitement identique pour les animaux et leurs produits provenant des pays tiers. Il s'agit de garantir un même niveau de qualité et éviter des distorsions de concurrence dans le commerce international.

Un partenariat constructif entre les acteurs de la Chaîne alimentaire

Un travail efficace avec le COPA, l'UECBV, la FVE et l'IFAH.

La F.E.S.A.S.S. a renforcé en 2007 son partenariat avec les autres organisations de la chaîne alimentaire. Comme en 2006, c'est avec le C.O.P.A. que celui-ci a été le plus important.

Les réflexions conduites avec cette organisation, élargies aussi à l'UECBV, ont permis d'adopter des positions communes notamment en ce qui concerne la Fièvre Catarrhale. Un séminaire commun aux trois organisations a d'ailleurs été réalisé sur ce thème en juillet 2007 au sein du COPA et avec sa logistique.

Par ailleurs, la F.E.S.A.S.S. a décidé en décembre 2007 d'adhérer à l'EPRUMA, plateforme qui rassemble l'I.F.A.H., le C.O.P.A. et la F.V.E., autour de la bonne utilisation du médicament vétérinaire. Le médicament est un élément indispensable de toute politique sanitaire et l'instauration au niveau européen d'un travail de fond entre fabricants, prescripteurs et utilisateurs constitue une avancée positive pour l'ensemble de la chaîne alimentaire.

En 2008, la mise en œuvre du volet « communication » du plan d'action de la Commission va nous donner l'occasion de travailler en commun avec la FVE, le COPA et la Commission ainsi qu'avec d'autres organisations européennes. Nous prendrons une part active à la définition des messages concernant la biosécurité à la ferme ainsi qu'à leur diffusion auprès des éleveurs.

L'OIE :

un acteur essentiel travaillant sur des dossiers clefs

Au plan international, notre Fédération a privilégié le suivi des travaux de l'OIE. Elle a ainsi participé à la session générale ainsi qu'à la conférence de Washington intitulée « *Initiative globale pour la santé animale: la voie à suivre* ». Cette conférence co-organisée par la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) en collaboration avec l'Organisation de l'Alimentation et de

l'Agriculture des Nations Unies (FAO) a réuni des spécialistes de la santé publique et animale de renommée mondiale ainsi que des économistes et des experts en matière de développement. Elle a débouché sur des recommandations, notamment en matière de coopération internationale et de bonne gouvernance afin de répondre aux menaces émergentes.

En 2008, nous continuerons d'être très présents à l'OIE car cette organisation va poursuivre son investissement sur la problématique du financement de la santé animale dans le monde et sur la catégorisation des maladies.

Développement de la Fédération

La F.E.S.A.S.S. accueille l'Espagne et souhaite s'élargir à d'autres membres

En 2007 la F.E.S.A.S.S. a officiellement accueilli la Fédération Andalouse des A.D.S. en tant que membre observateur. C'est la fédération régionale espagnole la plus importante.

Avec cette adhésion, la F.E.S.A.S.S. est désormais implantée dans la Péninsule ibérique. En revanche, contrairement aux espoirs que nous nourrissions quant à un rapprochement avec les organisations portugaises et autrichiennes, il n'a pas été possible de progresser faute de contacts suffisants et d'opportunités de calendrier.

En 2008, notre action en matière d'élargissement devra donc se poursuivre. L'Autriche et le Portugal demeurent prioritaires dans la mesure où des partenaires potentiels y sont clairement identifiés. La Pologne constituera également une priorité du fait de l'importance et de son cheptel et de son grand nombre d'éleveurs.

Et décide de se doter de moyens supplémentaires ainsi que d'un site Internet

Notre Fédération a aussi poursuivi sa réflexion sur son mode de fonctionnement et sur les moyens nécessaires. L'implication croissante de la F.E.S.A.S.S. dans les organes consultatifs des Institutions communautaires et la multiplication des actions imposent une telle démarche. Une réunion des Présidents et Directeurs des organisations membres a eu lieu en décembre dernier. A cette occasion le principe d'une augmentation significative des moyens de la Fédération a été acté. Un groupe de travail devra être mis en place pour en définir les modalités pratiques. Une convention devrait être établie entre la F.E.S.A.S.S. et la F.N.G.D.S. afin de fixer les conditions de mise à disposition de l'animateur et d'indemnisation de son employeur.

Enfin, en matière de communication, il a été décidé de créer le site Internet de la F.E.S.A.S.S. en 2008 et d'en confier la réalisation à CONVIS. Cette organisation formulera des propositions concrètes et présentera un devis.

*
* *

En 2008, l'Europe de la Santé Animale devrait franchir une nouvelle étape avec la mise en œuvre de la vaccination massive contre la Fièvre Catarrhale et avec l'adoption du plan d'action de la Commission. La F.E.S.A.S.S. et ses organisations membres devront être particulièrement mobilisées sur ces différents dossiers. Il s'agit de défendre au quotidien les éleveurs et le statut sanitaire de leurs cheptels, mais aussi de promouvoir sur le long terme une politique véritablement préventive et partenariale répondant aux attentes des éleveurs et de la Chaîne alimentaire.